Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_33-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	11	2	13

Date de convocation
22/04/2026
Date d'affichage
29/04/2026

L'an 2026, le 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DE FONSECA Stéphanie, SANQUER Fabien, KEROAS Jean Marie
Absents :
Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica, TOBIE Guillaume
Excusé(s) ayant donné procuration : DELAUNAY René (pouvoir à Stéphane AUVRET), PITON Benoît (pouvoir à Joël CANN)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_33 Election de la commission dédiée aux contrats de concession dans le cadre de la SPL CAPLD énergies renouvelables – Définition des conditions de dépôt des listes

Le Conseil municipal doit, préalablement à l'élection des membres de la commission dédiée aux contrats de concession dans le cadre de la SPL CAPLD énergies renouvelables, fixer les conditions de dépôt des listes.

Préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants de la commission concession, le Conseil municipal doit, selon l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, fixer les conditions de dépôt des listes.

Une délibération, distincte de celles des opérations électorales est nécessaire. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes seront déposées auprès de M. le Maire, en début de séance ;
- Une ou plusieurs listes pourront être déposées ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats ainsi que la qualité de membre (titulaire ou suppléants) pour laquelle ils se portent candidats ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de dépôt des listes de candidature à l'élection de la commission ad hoc pour l'attribution des contrats de concession à la SPL "CAPLD énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_33-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance	**Le Maire**
CHATELAIN Morgane-Katell	**Joël CANN**